

AVIS DU CMF

RETRAIT D'AGREMENT D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 11 juin 2024, de retirer l'agrément de constitution de la société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers dénommée ALLIANCE ASSET MANAGEMENT et ce, suite à sa demande.